



Augmentation du loyer

Par MelB25

Bonjour,

Ca fait maintenant 2 ans que j'habite dans un appartement avec des problèmes d'odeurs. Je suis en agence, et le problème a tenté d'être réglé mais en vain. Aujourd'hui j'ai toujours autant de remontés et plus particulièrement l'hiver, ce qui m'oblige à ouvrir les fenêtres pour aérer, et qui me coûte cher en chauffage, d'autant plus que l'appartement est mal isolé. Le loyer augmente tous les ans et la secrétaire de l'agence m'a dit que j'avais le droit de demander à ne pas être concerné par ces augmentations, est-ce que c'est vraiment possible ?

J'ai demandé à mon bailleur en prenant en compte les problèmes d'odeurs mais il m'a seulement répondu qu'ils étaient en droit d'augmenter le loyer. Est-ce que je peux faire quelque chose ?

Merci de vos réponses.

Par janus2

Bonjour,

Si le problème ne trouve pas de solution, la meilleure chose est peut-être de déménager...

Par ESP

Bonsoir

Vous ne pouvez pas refuser une augmentation de loyer, mais vous devez vérifier qu'elle correspond à la réglementation.

[url=https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/le-loyer/revision-du-loyer/]https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/le-loyer/revision-du-loyer/[/url]